Un message de la HAS

écrit par Isabelle Magne

Le 31 mars 2026, le collège des experts de la HAS a tenu un webinaire à l'attention du public pour présenter les nouvelles recommandations de bonnes pratiques pour le TSA enfants & adolescents, publiées le 12 février 2026.

Dans un langage convenu, l'accent a été porté sur ce qu'il faut suivre : les approches développementales et comportementales, ainsi que la CAA (communication alternative et améliorée), prônée comme démarche globale et incontournable du fait du droit à communiquer.

Appliquée avec des outils et des systèmes de communication tels que les pictogrammes, Makaton, ou encore des applications numériques, la CAA, d'après la HAS, permet de « communiquer partout et tout le temps […], d'exprimer toutes sortes de messages((HAS, *Troubles du spectre de l'autisme : intervention et parcours de vie du nourrisson, de l'enfant et de l'adolescent*, janvier 2026, p. 65.))».

Toutes sortes de messages…

Un moment inattendu, mais édifiant, surgit quand les experts osent enfin aborder la question des méthodes « non recommandées ». Amaria Baghdadli, psychiatre et co-présidente du groupe de pilotage, invite Sophie Biette, à « s'exprimer sur ce point ». L'intervenante choisie, également co-présidente comme « usagère du système de santé » et présidente d'ADAPEILA((ADAPEILA, nouveau nom de l'ADAPEI de Loire-Atlantique, association militante de parents et d'amis pour les droits « des personnes handicapées intellectuelles, autistes, handicapées psychiques et polyhandicapées et leur famille ».)), questionne alors s'il s'agit de « prononce[r] le mot de psychanalyse ». Quelques phrases plus loin, sur le point de dire « non recommandées », son propos achoppe sur un « non perm… » qui lui échappe et qu'elle rattrape *in extremis*, dévoilant par ce lapsus la volonté sous-jacente du collège de la HAS : que la psychanalyse et autres méthodes non recommandées ne soient plus permises. En ratant, ça réussit, le message est passé !